

AVIS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIERE, directeur, au par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.
 On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, rue Gentil, à Lyon.
 L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

COMITÉ CONSULTATIF

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un comité consultatif, pour les questions litigieuses, est constitué à l'état permanent. Toutes les questions que l'on voudra bien nous soumettre seront examinées avec la discrétion la plus absolue.

Adresser les Correspondances à M. le Directeur, aux bureaux du journal, rue Gentil, 4, Lyon.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

OCTROI — TARIF — FONTES ET AUTRES MÉTAUX DESTINÉS A LA CONSTRUCTION — COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Un tarif d'octroi, qui soumet à la perception des droits, les fontes et autres métaux destinés à la construction ne saurait être applicable aux fers, fontes et aciers, employés par une Compagnie de chemins de fer à l'établissement de nouvelles voies de garage, dans l'enceinte d'une ville.

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

Attendu qu'il s'agit de déterminer le sens et la portée d'une disposition du tarif de l'octroi de Lyon, approuvé par le Conseil général du Rhône le 20 avril 1877 et sanctionné par décret du 13 juillet suivant, laquelle est ainsi conçue :

« Sont soumis aux droits d'octroi la fonte brute et ouvrée de toute espèce et fers bruts de toute qualité et aciers ouvrés ou non, le cuivre, le bronze, airain et tous alliages analogues, ouvrés ou non, le zinc et le fer blanc en feuilles et zinc repoussé, tuyaux et ouvrages en plomb; sont imposés seulement ceux de ces métaux qui sont destinés à la construction des bâtiments. »

Que la Compagnie P.-L.-M. réclame à la Ville la restitution de 2,198 fr. 32, perçus par l'octroi pour entrée de fers, fontes et aciers destinés à l'établissement de six nouvelles voies de garage à la gare de Perrache 2, n^o 11, 13, 44, 44-2, 44-3, 44-4;

Que le juge du premier degré, saisi de cette réclamation a mal apprécié la demande, en la jugeant par application du décret de 1870, au lieu de statuer sur l'interprétation du tarif dont se prévalait la Compagnie;

Attendu que le texte du tarif est absolument clair et précis, et qu'il ne laisse pas place à la plus petite ambiguïté;

Qu'il est impossible, à moins de dénaturer le sens des mots, de faire entrer dans les matériaux « destinés à la construction des bâtiments » les matériaux destinés à des constructions qui ne sont pas des bâtiments;

Que les voies de garage ne sont pas des bâtiments;

Attendu que la Ville dont les prétentions sont repoussées par le sens grammatical des mots, se réfugie dans les origines du tarif qu'elle prétend retrouver dans le décret de 1870;

Qu'elle a fait plaider que la clause sur laquelle porte le débat aurait été extraite du tarif type annexé au décret du 12 février 1870, et que, dans la pensée des rédacteurs, les rails de chemin de fer étaient évidemment considérés comme employés à la construction des bâtiments;

Mais attendu que ce moyen n'est pas soutenable et que le Tribunal ne saurait s'y arrêter;

Qu'il ne s'agit pas en effet de savoir ce que les rédacteurs du tarif ont voulu dire, mais bien ce qu'ils ont dit;

Que si un texte doit se suffire à lui-même, c'est bien le tarif d'une taxe d'octroi;

Qu'on ne peut sérieusement renvoyer la Compagnie à l'étude du décret de 1870 pour ajouter à la pensée absolument claire et explicite du tarif de 1867;

Qu'en matière fiscale tout est de droit strict, et que toute interprétation extensive est nécessairement abusive et doit être rejetée;

Attendu que la Ville n'est pas plus heureuse en invoquant la jurisprudence de la Cour de cassation, laquelle a statué dans des espèces absolument différentes de l'espèce actuelle;

Que le tarif ayant donné lieu à l'arrêt du 25 janvier 1876 (Levallois Perret) soumettait au droit d'octroi les « pièces en fer et « fonte de toute espèce pouvant entrer dans la construction. »

Que le tarif ayant donné lieu à l'arrêt du 12 novembre 1877 ne mentionnait que « les fers entrant dans la construction »;

Enfin, que le tarif ayant donné lieu à l'arrêt du 2 janvier 1878 ne mentionnait que « les fers et fontes pouvant entrer dans la « construction »;

Que dans aucune des trois espèces ne se rencontrait la mention sur laquelle il y a procès « matériaux destinés à la construction « des bâtiments »;

Attendu que le dernier état de la jurisprudence est manifestement contraire aux prétentions de la Ville (Cour de Paris, 18 janvier 1803).

Par ces motifs,

Le Tribunal statuant en matière sommaire et dernier ressort;

Dit qu'il a été mal jugé, bien appelé et réformant le jugement dont est appel,

Condamne la Ville à restituer à la Compagnie P.-L.-M. la somme de 2,198 fr. 32, montant des droits indûment perçus par l'octroi;

Ensemble les intérêts de droit;

Ordonne la restitution de l'amende consignée par la Compagnie;

Condamne la Ville en tous les dépens de 1^{re} instance et d'appel distraction à M^e Glas.

CONCOURS

La Société académique d'Architecture de Lyon, ouvrant chaque année, aux termes de ces Statuts, un concours public, propose aux Architectes français et étrangers, pour sujet de concours de l'année 1885:

UNE FACULTÉ DE DROIT

Cet édifice, destiné à un nombre moyen de cinq cents élèves, serait élevé sur les deux masses de terrain situées en arrière de l'emplacement de la nouvelle Préfecture et circonscrites par l'avenue de Saxe, sur laquelle se trouverait la façade principale, et les rues Servient, de Bonnel et Pierre-Corneille.

Les bâtiments, isolés de toutes parts, seraient séparés de la voie publique par des grilles et des plantations.

Le monument se composerait :

1^o D'une vaste salle des Pas-Perdus, ou grand vestibule, donnant directement accès à trois salles de cours; l'une de ces salles serait affectée aux réunions générales et aux distributions de prix, elle devra contenir trois cents personnes et devra être disposée de telle façon qu'une estrade, sur laquelle pourront prendre place une vingtaine de professeurs, fasse vis-à-vis au public. Les deux autres salles de cours devront contenir chacune cent cinquante auditeurs et auront une chaire simple pour le maître;

2^o De six salles de conférences qui servent en même temps de salles d'examen; chacune de ces salles aura une superficie de cent mètres carrés;

3° Une bibliothèque pour 25,000 volumes, avec une ou deux salles de lecture, pouvant contenir en total cinquante lecteurs ;

4° Une autre salle de lecture pour les professeurs ;

5° Des cabinets pour le bibliothécaire et le bibliothécaire-adjoint ;

6° Un cabinet pour chaque professeur ;

7° Une grande salle pour les réunions générales du corps enseignant ; cette salle sera précédée d'une antichambre et d'un vestiaire ;

8° Un secrétariat composé de deux pièces : l'une dans laquelle le public sera admis, l'autre consacrée aux archives ;

9° Le cabinet du doyen, avec salle d'attente ;

10° L'appartement du doyen, composé d'au moins dix pièces, dont deux salons de réception ;

11 Un logement pour le secrétaire, composé de cinq pièces ;

12° Un logement pour le concierge et un pour l'appariteur.

Les dessins se composeront :

1° D'un plan du rez-de-chaussée, à l'échelle de 0^m,005 ;

2° D'un plan du 1^{er} étage, à l'échelle de 0^m,005 ;

3° D'une façade principale, à l'échelle de 0^m,01 ;

4° D'une coupe longitudinale, à l'échelle de 0^m,01 ;

5° D'un détail de la façade ou de la coupe, à l'échelle de 0^m,05.

Les projets seront transmis *franco*, au Palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société d'architecture, avant le mercredi 6 décembre 1885, terme de rigueur.

Aucun délai ne pourra être accordé.

Les concurrents dont les projets seront primés sont invités à donner à la Société, pour être déposés dans ses archives, une épreuve photographique ou un calque de leur projet.

Conformément à l'article 26 des Statuts de la Société, le rapport sur le concours sera confié à une Commission composée de sept Membres élus au scrutin secret.

Le jugement sera ensuite rendu par la Société, également au scrutin secret, à la majorité des suffrages.

Les prix seront distribués aux auteurs des projets primés, dans la séance du premier jeudi de février 1886.

1^{er} Prix : Une Médaille d'or.

2^e Prix : Une Médaille d'argent.

ARCHÉOLOGIE

La Société académique d'Architecture de Lyon, désirant perpétuer, par le dessin, le souvenir de tous les monuments et fragments d'art de la ville de Lyon et du département du Rhône, que la vétusté, l'incurie ou les modifications des voies publiques menacent d'une destruction prochaine, ouvre dans ce but un Concours annuel, auquel elle invite les architectes et les artistes français et étrangers.

Les concurrents seront libres de choisir, sur la liste du programme ci-joint, les sujets de leurs études, à la condition de fournir au moins cinq feuilles de dessin. Tous les objets devront être dessinés avec l'indication des profils et détails nécessaires à leur complète interprétation ; l'échelle adoptée sera mentionnée sur chaque dessin. La même feuille devra contenir plusieurs dessins de la même catégorie pour les sujets d'une dimension minime.

Le format des feuilles devra être uniforme et de la dimension d'un quart de feuille grand-aigle.

Les dessins devront être envoyés *franco*, au Palais des Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société, avant le mercredi 3 décembre 1885, terme de rigueur.

Tous les dessins porteront, avec une épigraphe, une lettre ou un signe distinctif, la signature de leur auteur.

Ce nom sera recouvert d'un cachet qui ne sera enlevé qu'après le jugement. Comme le Concours annuel d'Architecture fondé par

la Société, le rapport sur ce nouveau concours sera confié à une Commission de Membres élus au scrutin secret. Le jugement sera ensuite rendu par la Société, également au scrutin secret, à la majorité des suffrages.

Les récompenses sont les mêmes que pour le concours d'Architecture. Les dessins primés, jugés dignes d'être conservés, appartiendront à la Société qui autorisera leur auteur à en prendre un calque ou une reproduction. Elle se réserve, en outre, le droit de les faire graver ou lithographier, en indiquant à chaque planche le nom du lauréat.

Pour l'année 1885, la Société met au concours l'étude et la reproduction des œuvres suivantes :

Boiseries d'un salon, au rez-de-chaussée, à la Faculté catholique, rue du Plat, 25 (ancien hôtel de la Barmondière),

Porte d'allée, rue Royale, 33.

Études intérieures de la chapelle du Collège (autel excepté).

Boiseries, au rez-de-chaussée, de l'École de Commerce, rue de la Charité.

Porte cochère, rue de la Charité, 46.

Hôtel du Gouvernement, place du Gouvernement (plan, élévation et coupe de la cour, façade sur la place).

Cartouche au dessus d'une porte d'allée, place des Bernardines, 1 ; montée de la Grand'Côte, 2.

Boiseries de la salle du Conseil, à la Charité.

Façade d'une maison, rue Juiverie, 21.

Même maison, plan, coupe et élévation de l'escalier.

Plans et détails de l'ancien couvent des Carmélites, côté des Carmélites, 10.

Façade de l'hôtel de Parcieu, place Bellecour, angle de la rue Boissac.

Tourelle d'escalier, rue des Macchabées, place du Bœuf-Couronné.

Porte, rue Sainte-Catherine, 5 (menuiserie et ferronnerie).

Vestibule de la maison Tolozan, place Tolozan.

Porte d'allée de la maison Tholozan, place Tholozan.

Plafond, salons et détails intérieurs de l'hôtel de l'Europe, rue Bellecour.

Escalier ovale de l'Hôtel de Ville.

Niche, balustrade, détails divers de la chapelle Bourbon dans la cathédrale de Saint-Jean.

Coupe d'ensemble et détails du grand escalier du Musée au Palais Saint-Pierre.

Niche, rue des Forces, 6, angle de la rue de la Gerbe.

Façade de grottes (style renaissance) sur les terrasses de l'hôtel de Gadagne.

Niche au-dessus de l'arc du passage des Templiers, quai des Célestins, 10.

Niche, à l'angle des rues de la Gerbe et Poulallerie.

Baldaquin de l'église des Chartreux.

Salon, maison Guérin, rue Puits-Gaillot.

Chaire dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

Arrêté en séance au Palais des Beaux-Arts, le 2 avril 1885.

Le Secrétaire,

ROUX-MEULIEN

Le Président,

L. BRESSON

Des exemplaires sont déposés au Secrétariat de la Société d'Architecture et chez le Concierge du Musée Archéologique, au Palais des Beaux-Arts, place des Terreaux, Lyon.

VILLE DE COGNAC

On nous écrit :

« Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro, l'avis suivant :

« L'examen des projets qui seront présentés pour la construction d'un asile de vieillards, à Cognac (Charente), sera fait à Cognac même, par une commission instituée par la municipalité.

« Le projet qui sera choisi fera l'objet d'une adjudication publique, et, si l'auteur de ce projet n'est pas ou déclaré adjudicataire ou chargé de la direction et de la surveillance des travaux, il recevra une indemnité de la commune.

« Aucune prime ne sera accordée aux auteurs des autres mémoires.

Chaque projet devra comprendre un mémoire, un plan et un devis.

« Le chiffre de la dépense n'est pas fixé; il appartiendra à l'auteur de chaque projet de présenter le devis le plus économique possible.

« Le nombre des concurrents inscrits s'élève à 44.

Agréz, etc.

Le maire : O. PLANAT. »

PRIX DE BEAUVAIS

L'administration de la manufacture de Beauvais fait savoir que le concours du prix de Beauvais 1885, n'a donné aucun résultat vu qu'il a été annulé par la Commission comme totalement insuffisant et ne répondant pas au programme demandé.

Un conducteur de travaux, possédant d'excellents certificats et des références sérieuses, demande un emploi soit pour Lyon ou la région. *S'adresser au bureau du journal.*

LE DURCISSEMENT DU PLÂTRE

Dans la séance du 16 mars, M. Julhe a fait connaître à ses collègues de l'Académie des sciences un nouveau procédé pour durcir le plâtre. Ce procédé paraît avoir de l'importance au point de vue pratique et nous donnons intégralement la note de M. Julhe :

« J'ai entrepris, dit-il, une série d'expériences dans le but de rendre encore plus général l'emploi du plâtre, de le substituer, par exemple, au bois dans la construction des planchers. De tous les matériaux employés à bâtir, le plâtre est la seule substance qui augmente de volume après son application, tandis que tous les autres mortiers ou ciments et même le bois éprouvent du retrait et des fendillements après la dessiccation; appliqué en couches suffisamment épaisses pour résister à la rupture, il offre donc une surface que le temps et les variations atmosphériques n'altèrent pas, pourvu qu'on le tienne à l'abri de l'eau. Deux propriétés lui manquent, la dureté et la résistance à l'écrasement; voilà ce que j'ai cherché et ce que je crois avoir trouvé; je ne passerai pas en revue tous les procédés indiqués jusqu'à ce jour, ils sont d'une exécution plus ou moins pratique, et, dans tous les cas, remplissent très imparfaitement l'objet de mes recherches; ces dernières ont abouti au procédé dont voici la description.

« On mélange intimement 3 parties de plâtre de très bonne qualité avec 1 partie de chaux grasse récemment éteinte et finement tamisée: on emploie ce mélange comme le plâtre ordinaire; une fois bien desséché, on imbibé l'objet confectionné avec une solution d'un sulfate quelconque à base précipitable par la chaux et à précipité insoluble, le sulfate de fer et le sulfate de zinc sont, à tous les points de vue, les sulfates qui conviennent le mieux. La théorie du procédé est facile à faire, la chaux contenue dans les pores du plâtre décompose le sulfate avec production de deux corps solubles, à savoir: du sulfate de chaux et de l'oxyde, qui remplissent très exactement les pores de l'objet soumis au traitement.

« Avec le sulfate de zinc l'objet reste blanc, comme il est facile de le prévoir; avec le sulfate de fer, l'objet, d'abord verdâtre, prend en peu de temps et par la dessiccation la teinte caractéristique du sesquioxyde de fer. Avec le fer on obtient les surfaces les plus dures; la résistance à la rupture est vingt fois plus considé-

rable que pour le plâtre ordinaire; pour obtenir le maximum de dureté et de ténacité, il faut très bien gâcher le plâtre chaulé, mais le moins de temps possible et avec la quantité d'eau strictement nécessaire; il importe que l'objet que l'on veut durcir soit très sec, afin que la solution que l'on emploiera le pénètre facilement; il faut que cette dernière soit voisine de son point de saturation et que la première immersion ne dure pas plus de deux heures.

« Le plâtre durcit dès qu'il a subi le contact de la solution, au point qu'on ne peut plus le rayer avec l'ongle, tandis que le plâtre témoin se laisse profondément entamer. Si la première immersion se prolongeait trop, le plâtre deviendrait friable, ainsi que je l'ai observé après un bain de vingt-quatre heures; mais une fois que le plâtre a été de nouveau desséché après la première immersion, il ne craint plus le contact de l'eau; il arrive même, si la proportion de chaux éteinte est trop élevée, que la surface se feutre à un tel point qu'elle devient impénétrable à l'eau et même à l'huile, ainsi que j'ai pu le constater sur une plaque durcie au sulfate de zinc. Sa surface était polie, aussi difficile à entamer au papier de verre que du marbre; elle avait néanmoins un défaut grave: la couche dure avait à peine 2 millimètres d'épaisseur, le feutrage était si complet que la première couche, une fois durcie, préservait le reste de tout contact avec la solution, de telle sorte que cette plaque, malgré la dureté de sa surface, n'offrait plus une résistance suffisante à l'écrasement, en raison de la faible épaisseur de la couche durcie.

« Les proportions de chaux et de plâtre n'ont rien de fixe, on les fait varier en vue des résultats à obtenir; néanmoins le rapport de 1 à 6 m'a donné les meilleurs; la pénétration de la solution et l'épaisseur de la couche durcie deviennent suffisantes. Il importe, en outre, pour que ces conditions soient facilement réalisées, de ne pas éteindre le plâtre à la surface en passant et repassant trop longtemps la truelle; l'ouvrier le plus expéditif sera toujours le meilleur.

« Les plaques prennent l'aspect de la rouille avec le sulfate de fer; mais en passant à la surface de l'huile de lin lithargyrée, un peu brunie par la chauffe, elles prennent un aspect d'acajou assez beau, en même temps qu'elles offrent à l'écrasement par la marche une certaine élasticité superficielle; si l'on y ajoute une couche de vernis copal dur, la tête devient très belle.

En étalant dans un appartement une couche de plâtre chaulé de 0^m, 06 à 0^m, 07 d'épaisseur et lui faisant subir le traitement qui vient d'être exposé, on obtient un parquet uni comme une glace, remplissant dans la plupart des cas l'office du parquet de chêne, mais offrant sur ce dernier l'avantage d'être quatre fois moins coûteux.

« J'ai insisté sur un emploi nouveau du plâtre durci, mais il est évident que l'on trouvera avantageux de durcir le plâtre et de le rendre indifférent aux influences atmosphériques; dans une foule de circonstances, le procédé se recommande par son extrême simplicité et son extrême bon marché (il faut environ 0^m30 de sulfate de fer par mètre carré); il offre au sulfate de zinc, à peu près sans emploi, un débouché tel que l'emploi économique de la pile, comme source de force motrice, devient praticable, surtout pour les petites forces. »

ÉLASTICITÉ PARFAITE DES MATIÈRES RÉPUTÉES CASSANTES

Dans une récente communication à l'Académie des sciences, M. Tresca a rectifié certaines opinions erronées concernant les corps désignés sous le nom de *fragiles* ou *cassants*, qui se rompent sans s'être notablement déformés; on ne sait pas suffisamment que ces matériaux ont une période d'élasticité parfaite plus ou moins prolongée.

M. Tresca a soumis à des expériences de flexion de longs prismes de pierre calcaire et de schiste ardoisier, et a obtenu des résultats entièrement probants à l'égard de cette élasticité : dans ces corps, les flexions restent proportionnelles aux charges jusqu'à la rupture, ce qui établit que ces matériaux, grenus ou lamellaires, regardés comme se cassant facilement, n'ont pas, à proprement parler, de période d'élasticité imparfaite. Les matières vitreuses, ajoute M. Tresca, sont certainement dans le même cas.

Par une expérimentation différente, nous avons, dès 1878, pu faire pressentir ce résultat et montrer, à la lueur de la lumière polarisée, que tous les corps solides, vitreux, fibreux, grenus, lamellaires, se comportent de la même façon dans leurs déformations, sous l'action des forces extérieures auxquelles ils sont soumis.

La lumière polarisée nous a permis de surprendre dans le verre les vibrations mécaniques suscitées sur leur passage par les forces qui traversent ce corps et de déterminer leurs ondes ou zones de transmissions entre les divers points d'application ou d'appui des actions extérieures (1).

La propriété exceptionnelle que possède le verre de dénoncer aux yeux, avec une sensibilité, une impressionnabilité sans pareille, par des images fort vivement colorées, ses moindres déformations moléculaires intimes, en fait un auxiliaire précieux pour essayer de rechercher ce qui se passe parallèlement dans les autres corps.

Si l'on presse, par exemple, au moyen d'une vis, un cube de verre contre une plaque de verre bien exactement dressée, on voit, avec la lumière polarisée, s'élaner du point d'application de la force, pour aller se répartir symétriquement sur la base d'appui, des ondes colorées caractéristiques qui marquent les zones de propagation des efforts intérieurs, transversaux et obliques. Mais, en même temps, se dessinent, par répercussion, des ondes colorées symétriques, révélatrices aussi des réactions distribuées de part et d'autre du point de contact.

Si nous remplaçons, entre la même vis et la même plaque, le cube de verre précédent par des cubes de fer, d'acier, de laiton, de plomb, d'ardoise, et que nous les pressions de même, nous ne pouvons plus suivre dans ces corps opaques les ondes trajectoires des forces intérieures; mais, partant du même point de dirimation, le point d'application de la vis, nous les retrouvons, à leur sortie, vers la base, développant, par des réactions exactement comparables, sur la plaque témoin, les mêmes ondes réciproques.

Avec le même point de départ sur la face supérieure du cube, ces ondes venant se distribuer de la même façon caractéristique sur la face opposée, nous pouvons, sans grande témérité, reconstruire comme dans le verre la trajectoire de ces ondes dans les corps opaques, et conclure que les constitutions moléculaires les plus différentes, grenues, fibreuses, cristallines, lamellaires, réputées « élastiques » ou « cassantes », sont le siège des mêmes déformations, se comportent de même sous l'action des forces extérieures qui les sollicitent : les efforts semblables se propagent dans leur sein suivant les mêmes lois et des ondes semblables.

Cette autre analyse montre qu'il n'existe pas, entre les corps solides, touchant leur façon de résister, des distinctions aussi tranchées qu'on a pensé les établir; ils ne diffèrent entre eux, au point de vue de l'élasticité, que par la valeur de leurs coefficients respectifs, comme dans nos expériences ils ne se distinguent que par l'amplitude des ondes de propagation intérieure.

Au surplus, dans les cas de flexion et de torsion, de compression et de traction, les cassures caractéristiques que nous obtenons pour le verre, tracées par les contours de ces ondes, nous les retrouvons,

(1) Transmission des forces extérieures au travers des corps solides en voie de formation. Mémoires de la Société des ingénieurs civils, mars 1878.

avec leurs mêmes courbures, ainsi expliquées, dans des solides en fonte, en fer, en plomb, en plâtre ou en pierre; ce qui offre une preuve de plus de la généralité des lois qui président aux déformations intérieures dans les corps de constitution différente.

A. LÉGER,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

LE PONT DE PRIAY-SUR-L'AIN

Le pont de Priay, qui met en communication le village de ce nom avec la petite ville de Pont d'Ain, a été projeté et construit par le service vicinal du département de l'Ain sous la direction de l'agent voyer en chef, M. Genevrière, ingénieur des Arts et manufactures.

Sa longueur totale entre les culées est de 143^m 60, et sa largeur de 6^m,20 entre les parapets, dont 4^m,80 pour la chaussée et 0^m,70 pour chaque trottoir. Il se compose de cinq arches de 26 mètres de portée et de 4 piles de 3^m,40 de largeur à la naissance des arcs.

Les fondations des piles reposent sur une couche de molasse compacte, située à des profondeurs variant de 1^m,85 à 4^m,91 en dessous de l'étiage. Elles ont été exécutées au moyen de caissons sans fond échoués dans les fouilles et maintenus au moyen d'enrochements placés sur le pourtour et destinés à leur permettre de résister à la poussée du béton dont l'intérieur a été rempli.

Dans ces massifs de béton sont engagés les socles en pierre de taille dont la face supérieure est placée au niveau de l'étiage et sur lesquels sont établis les parements des piles, qui ont 4^m,25 de hauteur jusqu'au niveau des naissances. L'intérieur des piles est en béton de chaux hydraulique; les avant et arrière-becs sont en pierre de taille, et les parements droits en moellons piqués. Des cordons en pierre de taille couronnent chaque pile et supportent les coussinets.

Les culées sont également fondées sur la molasse, et sauf les parements en moellons piqués et les angles en pierre de taille, le massif est construit en béton de chaux hydraulique.

Les arches sont des arcs de cercle de 26 mètres d'ouverture; leur flèche, qui est de 3^m,34 pour l'arche centrale, s'abaisse à 3^m,25 pour les arches de rive, afin de ménager une légère déclivité destinée à faciliter l'écoulement des eaux pluviales à la surface de la chaussée. L'épaisseur des voûtes est de 1^m,00 aux naissances, et de 1^m,20 à la clef. Les bandeaux en pierre de taille sont réunis par des clefs, contre-clefs, et contre-coussinets également en pierre de taille, allant d'une tête à l'autre et formant liaison avec les matériaux de plus petites dimensions des voûtes; les douelles d'intrados sont en moellons piqués et le corps des voûtes en maçonnerie ordinaire hourdée en mortier de ciment.

Les grands arcs supportent la chaussée par l'intermédiaire de petites voûtes de 1^m,40 de diamètre et de 0^m,35 d'épaisseur, s'appuyant sur des pieds droits de 0^m,40 d'épaisseur. Par cette disposition les tympans ont été supprimés et remplacés par voûtes d'évidement, avancées jusqu'au plan des têtes et laissées apparentes à concourir à l'ornementation générale du pont en lui donnant un caractère de légèreté qui ne compromet en rien sa solidité. Ces petites voûtes ainsi que leurs pieds-droits sont en maçonnerie ordinaire et leurs têtes en moellons piqués. Les tympans des petites voûtes sont construits en mosaïques avec des pierres d'une teinte bleue différente de celle employée pour le reste de l'ouvrage.

Le pont est couronné par un entablement en pierre de taille, formant en même temps trottoir et dans lequel sont scellés les moatants du garde-corps en fer.

Les travaux, commencés en 1883, ont été habilement exécutés par M. Ravet, entrepreneur à Lyon, sous la surveillance de MM. Goyet et Favier, agents voyers principaux, et de M. Clermidy, agent voyer cantonal. Ils ont été achevés le 30 juin 1884 et l'inauguration du Pont a eu lieu le 21 septembre suivant.

d'émigration vers la République Argentine (États-Unis du Rio de la Plata) s'explique par les grands et utiles travaux à effectuer dans la contrée.

Ces travaux sont les suivants :

1^o Création d'une nouvelle ville, *la Plata*, qui sera la capitale de la province de Buenos-Ayres ;

2^o Construction du grand port de *l'Enserrado*, à la Plata ;

3^o Construction d'un grand port à Buenos-Ayres, capitale de la République Argentine ;

4^o Construction de chemins de fer pour relier entre elles les quatorze provinces de la République, et mettre celle-ci en communication facile avec les États voisins. Notamment une récente concession de 800 milles anglais de chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres ;

5^o Implantation de nombreuses colonies sur les points les plus fertiles de cet immense et riche pays.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel des Entrepreneurs. — Sous ce titre M. Emile Desplanches, entrepreneur de maçonnerie, vient de publier à la librairie générale de l'Architecture et des Travaux publics un volume qui contient sous une forme claire et méthodique les actes et arrêtés de la préfecture de la Seine relatifs à la construction. Il comprend également les documents nécessaires à connaître en ce qui concerne la propriété privée, les services publics et les industries particulières se rattachant à la construction dans le département de la Seine, hors Paris.

Tous les actes administratifs ont subi des modifications suivant les époques, les besoins de la population et les progrès dans l'art de bâtir. De là des difficultés pour se reconnaître au milieu de ces changements successifs.

Un groupement rationnel par matière était indiqué et a été suivi par l'auteur, qui a complété sa classification par des tables chronologiques, et alphabétiques par sujet, de sorte que tout constructeur peut, à quelque point de vue qu'il se place, faire promptement les recherches qui lui sont nécessaires.

En résumé, ce recueil, éminemment utile à toutes les industries du bâtiment, quelle que soit la nature de leurs travaux, nous paraît appelé à rendre de grands services. Il est, du reste, publié sous les auspices de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Exhaussement, 97, rue de la Pyramide. M. Claudy, par MM. Argillin et Fraissinet, architectes. — Maison, cours de Villeurbanne, côté nord, M. Magot, 24, rue de Créqui. — Maison, 17, rue Sébastien-Gryphe, M. V. Falque, par M. Boyer, architecte, 87, cours Gambetta. — Maison sur cour, rue des Asperges, près de la rue du Rhône. M. Fort, 35, rue de Marseille. — Soubssement d'une maison projetée, 3, rue d'Avignon. M. Dangleant, par M. Lemasson, 6, rue d'Avignon. — Démolition et reconstruction d'une maison, rue de l'Ours, 5 et 7. M. Monin, par M. Clermont, architecte, 7, place Morand. — Maison, cours Lafayette, 165. M. Geay y demeurant. — Maison angle du cours Gambetta et de la rue des Passants. MM. Builly et Guignot, par M. Guignot, architecte, 195, avenue de Saxe. — Maison, 25, quai de Jayr et rue Saint-Cyr, 2. M. Michel, par M. Geneste, architecte, 2, rue Constantine. — Maison, angle sud-est des rues de la Part-Dieu, 97 et Boileau, 235. M. Achard, pr., par M. Lamignon, architecte.

BANLIEUE

Exhaussement, rue de la Villette, 87-89. M. Mallant, propr. — Mur de clôture, cours Richard Vitton, 70. M. Peyot, propr. — Maison, chemin du Moulin-à-Vent. M. Barthou (A.), propr. — Maison, chemin de Vaise à Champvert. M. Balvet, propr., 31, rue du Tunnel. — Maison, chemin de Saint-Antoine. M. Mathieu, négoc., 19, rue Désirée. — Mur de clôture, chemin de Montplaisir à l'asile des aliénés. M. Jacmart, cours Henri, 10. — Hangar, chemin des Pins, 103. M. Denain, propr., par M. Montpeyroux,

rue des Maisons-Neuves, 15. — Exhaussement, chemin des Pins, 19. M. Landier, propr. — Exhaussement, chemin de Champagne. M^{rs} Clément, propr., par M. Champyand, maître maçon, chemin du Pont-d'Alai, 79. — Mur de clôture, chemin de la Vitriolerie, à Saint-Fons. M. Bonnardel, propr., par M. Lefour, maître maçon, rue d'Aguesseau, 23. — Exhaussement d'un mur, chemin de Saint-Antoine. M. Gauthier, propr. — Maison chemin des Balançoires, 5. M^{me} Lesourd, propr., par M^{me} veuve Fauvingin et Letarge, maître maçon, rue des Remparts d'Ainay, 28.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Rue de l'Arbre-Sec*, 9. Maison de rapport. Propr., M. Bullion; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. On démolit. — *Rue Centrale*, 29 et 31. Deux maisons de rapport. Propr., et arch., MM. Rivollet et Groboz, 65, rue de la République; entrepr., M. Guyon, 56, cours de la Liberté. Couvert.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Dumoulin*, 19. Maison de rapport. Propr., M. Faussemagne; arch., M. Gery, 16, rue de la Barre. Au 3^e étage. — *Cours Gambetta*, 27. Maison de rapport. Propr., M. Mayot, 35, cours Gambetta; entrepr., MM. Taton frères, 73, cours de Brosses. Au 3^e étage. — *Rue Chaponnay*, entre la rue de Vendôme et de l'Arquebuse. Maison de rapport. Au 2^e étage. — *Rue Croix-Jourdan*, 26. Exhaussement de maison. Prop., M. Clerc; entrepr., M. Nann; 4, rue de Marseille. Couvert. — *Rue des Trois-Pierres*, 44. Maison de rapport. Propr., M. Regnaud; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Breton, 12, rue de Chartres. Au 5^e étage. — *Rue de Chartres*, 105. Maison de rapport. Propr., M. Bajard; arch., M. Chahanne, 2, place Saint-Nizier; entrepr., M. Emiel, 134, rue Boileau. Fondations. — *Rue-Neuve-Saint-Michel*, 22. Exhaussement. Propr., M. Charbonnier. Couvert. — *Rue Champfleury*, 13. Maison. Propr., M. Chomettes. Couvert. — *Place Champfleury*. Maison de rapport. Propr., M. Benoît. Fondations. — *Rue de la Part-Dieu* entre les rues *Duguesclin* et *Boileau*. Maison de rapport. Propr., M. Neveu; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. — *Avenue des*

Ponts, 35. Maison de rapport. Propr., M. Brivet, à Saint-Étienne; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. Au 1^{er} étage. — *Rue de Marseille*, 53 et 55. Maison. Propr., Madame Bouvatier, 43, rue Creuzet; entrepr., M. Boirdevès, 67, route de Vienne. Au 1^{er} étage et sera couvert dans la huitaine. — *Rue Sébastien-Gryphe*, 17. Maison de rapport. Propr., Madame Falque, quai de l'Archevêché; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., MM. Porte père et fils, 263, avenue de Saxe. Fondations. — *Rue Sainte-Jeanne*, 36. Maison de rapport. Propr., M. Jovel, arch., M. Laureçon, 13, pl. du Pont; entrepr., M. Lefort, 54, rue des Trois-Pierres. Au 4^e étage. — *Rue Béchervin*, 111. Maison. Propr., M. Pourcher; entrepr., M. Malterre. Couvert. — *Rue Dunois*, 93. Maison. Propr., et entrepr., M. Garaude, 76, rue Dunois. Au 1^{er} étage. — *Rue de la Part-Dieu*, 93. Maison. Propr., M. Neveu; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Belligon, 21, rue Childebert. Au rez-de-chaussée. — *Rue de la Part-Dieu*, 97. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Achard, arch., M. Laureçon. Fondations. — *Cours de Villeurbanne, côté nord*. Maison. Propr. et entrepr., M. Magot, 264, rue de Créqui. Au 1^{er} étage.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Saint-Augustin*, 28, 30. Maison. Propr., M. Dutel; arch., MM. Lombard-Gerju; entrepr., M. Chatoux, 3, place Saint-Pothin. Couvert. — *Rue de l'Enfance*, 47. Maison de rapport. Propr., M. Borrione; entrepr., MM. Fauvingin frères, 89, rue des Remparts d'Ainay. Au 1^{er} étage. — *Rue des Gloriettes*, 42. Maison de rapport. Propr., M. Charvériat; arch., M. Perrin; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts d'Ainay. Au rez-de-chaussée. — *Cours d'Herbouville*, 16. Maison de rapport. Propr., M. Guillet-Brossette, arch., M. Veyret, 32, quai de Serin; entrepr., M. Simonet, 30, rue Lambert-Colomès. Au 2^e étage.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Trion*, 51. Maison de rapport. Propr., M. Tournier, 32, rue de Trion; arch., M. Clair; rue des Farges, 16; entrepr., M. Bourdeix, rue de Trion. Couvert. — *Rue du Pont-de-la-Gare*. Maison et mur de clôture. Pr. pr. et arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr. entrepr., M. Bellat, 75, rue Boileau. Aux basses fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Noailles*, 33. Maison. Propr., M. Brosset-Heckel; arch., M. Collomb, 33, avenue de Noailles; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours de Brosses. Au rez-de-chaussée. — *Rue Crozier* 59. Maison de rapport. Propr., M. Aulas; arch., M. Corrompt, rue Neuves-Charpennes; entrepr., M. Sautour, 53, rue Montgolfier. Au 3^e étage. — *Rue Duguesclin*, 107, 109, 111 et 43, rue de Séze. Maison de rapport. Propr., M. Villette; arch., M. Clermont, 7, place Morand; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Nizier. Fondations. — *Rue de Crillon*, 71. Maison. Propr., et entrepr., M. Peluraud, 17, rue du Grillon. Au 3^e étage.

Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna. Église Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe, entrepr., MM. Ronchon frères, 54, rue Mercière. Fondations.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 28 avril. — Asile d'aliénés de Bron. Travaux pour ferme d'exploitation et abattoir. — 1^{er} lot. MM. Durel et Marchand, à Lyon, rue Pérandière, 36. adjud. à 17 fr. 65 p. 100. — 2^e lot. M. Debat, à Lyon, rue Germain, 6, adjud. à 10 fr. 50 p. 100. — 3^e lot. M. Raguin, à Villeurbanne, place de la Mairie, 53, adjud. à 9 fr. 50 p. 100. — 4^e lot. M. Lagoutte, à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 19, adjud. à

1 Librairie DUCHER et C^{ie}, 51, rue des Écoles, Paris. 1 vol. broché.

25 p. 100. — 5^e lot. MM. de Marchi et Giacomini, à Lyon, rue Tramassac, 22 adjud. à 12 p. 100. — 6^e lot. M. Pélissier, à Lyon, rue Saint-Pierre-de-Vaise, adjud. à 34 fr. 15 p. 100.

Rhône. — *Le 15 mai.* — Hôtel-de-ville. Entrepôt de la Douane. MM. Fauvigne freres, rue de la Charité, 39, adjud., à 20 fr. 55.

Rhône. — *Le 21 mai.* — Hôtel-de-ville. Fournitures en location des mats et décors pour les fêtes publiques. Pas de résultats.

Ardèche. — *Samedi 6 juin, 2 h.* — Préfecture. Chemins vicinaux. — 9 lots. Mont., 215.174 fr.

Renseignements à la préfecture.

Drôme. — *Vendredi 5 juin, 2 h.* — Préfecture. Chemins vicinaux. — 20 lots. Mont., 331.889 fr.

Renseignements à la préfecture.

Drôme. — *Samedi 6 juin, 9 h.* — Préfecture. — 19 lots. Mont., 139.297 fr.

Renseignements à la préfecture.

Alpes (Hautes-). — *Le 12 mai.* — Canal de Ventavon (2^e section) Exécution des travaux de construction du canal, entre les torrents de Rousine et de Font-Chaude, sur 5,670 mètres de longueur. M. Volle, à Sainte-Croix (Drôme), adjud. à 23 p. 100.

Isère. — *Le 27 avril.* — Manufacture de tabacs de Saint-Marcellin. Construction d'un bâtiment d'exploitation au magasin des tabacs de Saint-Marcellin. — 1^{er} lot. M. Milliat, à Saint-Lattier, adjud. à 17 p. 100. — 2^e lot. M. Ferrin, à Saint-Marcellin, adjud. à 18 p. 100.

Jura. — *Le 30 avril.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. M. Berbezy, à Chavan-sur-Surau (Ain), adjud. à 21 p. — 2^e lot. M. Grenat, à Lons-le-Saunier, adjud. à 15 fr. 27 p. 100. 3^e lot. M. Girod, à Cesanay, adjud. à 18 fr. 78 p. 100. — 4^e lot. M. Casson, à Lons-le-Saunier, adjud. à 21 fr. 75 p. 100. — 5^e lot. M. Perrodin, à Bourg-en-Bresse (Ain), adjud. à 16 p. 100. — 6^e lot. M. Sattouney, à Orgelet, adjud. à 7 fr. 88 p. 100. — 7^e lot. M. Bourque, à Vauchamps (Doubs), adjud. à 5 p. 100. — 8^e lot. M. Vinyent, à Saint-Julien, adjud. à 18 fr. 11 p. 100.

Loire. — *Le 21 avril.* — Sous-préfecture de Montbrison. Assainissement de la rive gauche du bassin de la Loire. M. Olivier, à Avignon (Vaucluse), adjud. à 10 p. 100.

Loire. — *Le 18 mai.* — Hôtel de Ville de Firminy. Construction d'égoûts. — 1^{er} lot. M. Moutès, à Firminy. Construction d'égoûts. — 1^{er} lot. M. Moutès, à Firminy, adjud. à 26 p. 100. — 2^e lot. M. Boissonnat, à Firminy, adjud. à 6 p. 100.

Loiret. — *Le 3 mai.* — Mairie de Saint-Lyé. Travaux à l'école des garçons et à l'école des filles. M. Bidault, à Saint-Lyé, adjud. à 1 fr. p. 100.

Loiret. — *Le 11 mai.* — Direction générale des manufactures de l'Etat. Construction de divers bâtiments à la manufacture des tabacs d'Orléans. — 2^e lot. MM. Cau-mont frères, à Tours, adjud. à 14 p. 100.

Var. — *Le 25 avril.* — Port de Porquerolles. Prolongement de la jetée sur 65 mètres de longueur. Port du Gros-Saint-Georges. Dragage des abords des quais. — Porquerolles. M. Baldo-vino, à Toulon, adjud. à 2 p. 100. — Saint-Georges. Aucune soumission n'a été déposée.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Dimanche 7 juin, 1 h.* — Mairie de Chevigny. Service vicinal. Chemin vicinal ordinaire n. 3. Chaussée entre le château du Gagnon et la terre Pelisson. Long., 1,038 mètres. Mont., 8 023 fr. A valoir. 476 fr. 72. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie.

Rhône. — *Lundi 8 juin, midi.* — Mairie de Thel. Chemin vicinal ordinaire n. 46 de chez Ovize (travaux neufs). Construction entre le chemin rural n. 46 et le hameau d'Ovize. Mont., 2,278 fr. 60. A valoir. 32 fr. 60. Total, 2,320 fr. Caut., 80 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — *Mercredi 3 juin, 2 h.* — Travaux de restauration du palais de justice de Bourg. Mont., 34 745 fr. 94. Caut., 1,700 fr.

Certificat de capacité. Renseignements à la préfecture, 3^e division, et chez l'architecte, rue Alphonse-Baudin, à Bourg.

Ain. — *Dimanche 7 juin, 1 h.* — Arrondissement de Bourg. Canton de Bâgé-le-Châtel. — Commune de Feillens. Travaux à exécuter pour la clôture du nouveau cimetière. Mont., 9,593 fr. 15.

Renseignements à la mairie, et chez M. Pinchard, architecte, rue Saint-Brice, 32, à Mâcon.

Ain. — *Dimanche 7 juin, 11 h.* — Mairie d'Arbent. Construction d'un lavoir public avec prise d'eau et couverture sur charpente d'un lavoir existant. Mont., 6,535 fr. Caut., 320 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — *Dimanche 7 juin, 2 h.* — Mairie de Colligny. Etablissement d'une conduite d'eau de Colligny à Charmoux. Mont., 2,231 fr. 75. A valoir, 218 fr. 25. Total, 2,500 fr.

Renseignements à la mairie.

Aude. — *Dimanche 7 juin, 2 h.* — Mairie de Molandier. Chemin vicinal de petite communication n. 3 bis. Construction sur une long. de 221 mètres 80. Mont., 611 fr. 34. Caut. 25 fr.

Renseignements à la mairie.

Côtes-du-Nord. — *Mercredi 10 juin, 2 h.* — Mairie de Ploufragan. Construction d'une école de garçons. Mont., 22,535 fr. 20. A valoir, 1,064 fr. 80. Total, 23,600 fr.

Renseignements à la mairie.

Creuse. — *Dimanche 7 juin, 2 h.* — Mairie de Châtelus-Malvaleix. Construction d'un groupe scolaire, y compris le mobilier 50,000 fr.

Renseignements à la mairie.

Eure. — *Lundi 8 juin, 3 h.* — Sous-préfecture des Andelys. Chemins vicinaux. Martagny. Terrassements et Cailloutis pour la construction sur une long. de 1,119 m. 25 du chemin vicinal ordinaire n. 7. Mont., 7,800 fr.

Renseignements à la sous-préfecture, bureau des chemins vicinaux.

Gironde. — *Mardi 16 juin, 9 h. 1/2.* — Chemins de fer du Midi à Bordeaux Ligne de Bordeaux à Cette. Remplacement du ballast sur divers points entre les P. K. 261,700 et 277,100. Mont., 77 000 et 100 000 fr.

Renseignements à Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare; à Toulouse, dans les bureaux de l'ingénieur de la voie; à Agen, Castelnaudary et Narbonne, dans le bureau du chef de section de la voie; à Moissac, Montauban, Villefranche, Carcassonne, Castres et Albi, dans le bureau du conducteur de la voie.

Garonne (Haute-). — *Mercredi 17 juin, 2 h.* — Préfecture. Construction du pont Saint-Michel. — 1^{er} lot. Toutes les fondations à l'air comprimé. — Les ouvrages de toute nature au-dessus des fondations en ce qui concerne les deux ponts

à établir sur les canaux d'aménée du moulin du Château et de l'écluse de navigation. Renseignements à la préfecture.

Indre. — *Mercredi 10 juin, 2 h.* — Mairie de Châteauroux. Travaux et fournitures à faire pour la fête nationale du 14 juillet 1885 (décorations, illuminations et feu d'artifice). Mont., 3,187 fr. 65.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Jura. — *Lundi 8 juin, 2 h.* — Sous-préfecture de Poligny. Construction de deux écoles. — 1^{er} lot. Bersaillin. Construction d'une maison d'école. 18.134 fr. 19. Non compris les honoraires des architectes et les sommes à valoir.

Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Mairie de Montfroc. Construction de deux maisons d'école de hameau Mont., 20,446 fr. Caut., 930 fr.

Auteur du projet, M. Péreol.

Indre-et-Loire. — *Vendredi 12 juin, 2 h.* — Presbytère de Sainte-Maure. Travaux d'achèvement de l'église Sainte-Maure. Mont., 53,963 fr. 65. Caut., 1,500 fr.

Renseignements au presbytère et chez M. Guérin, architecte, à Tours.

Loir-et-Cher. — *Vendredi 12 juin, 2 h.* — Sous-préfecture de Vendôme. Construction d'une maison d'école mixte à Saint-Rimay. Mont., 13,991 fr. 72.

Renseignements à la mairie, et chez M. Chantard, architecte, à Vendôme.

Seine. — *Samedi 13 juin, 1 h.* — Tribunal de Commerce. Construction de murs de clôture aux cimetières parisiens de Bagnoux et de Pantin-Bobigny. — 1^{er} lot. Cimetière de Bagnoux. Mont., 132 000 fr. Caut., 4,400 fr. Frais, 2,500 fr. — 2^e lot. Cimetière de Pantin-Bobigny. Mont., 204,000 fr. Caut., 6,800 fr. Frais, 3 500 fr.

Renseignements à l'Hôtel de Ville, bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage.

Seine. — *Samedi 13 juin, 1 h.* — Travaux de fontainerie pour la pose d'une conduite d'eau de 0m. 40 de diamètre entre la porte de Picpus et la rue Vitruve. Mont., 37,478 fr. 56. Caut., 1,200 fr. Frais, 90 fr.

Renseignements à l'Hôtel-de-Ville, direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau. bureau des eaux, des canaux et de l'assainissement.

Seine. — *Samedi 13 juin, 1 h.* — Tribunal de Commerce. Fourniture de tuyaux en fonte et de pièces de raccords pour la pose d'une conduite d'eau entre la porte de Picpus et la rue Vitruve. Mont., 36,769 fr. 68. Caut., 1,200 fr. Frais, 900 fr.

Renseignements à l'Hôtel de Ville, direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau, des eaux, des canaux et de l'assainissement.

Seine. — *Vendredi 19 juin, 2 h.* — Assistance publique. Fourniture de sel de soude pour le blanchissage du linge dans les hôpitaux et hospices civils pendant une année, à partir du 1^{er} juillet 1885. Quantité à fournir, 100,000 kilogrammes. Caut., 4,000 fr.

Renseignements au secrétariat général de l'Administration.

Seine-Inférieure. — *Lundi 15 juin, 1 h.* — Mairie d'Aumale. Construction d'un presbytère. Mont., 21,762 fr.

Renseignements à la mairie.

Paris. — *Samedi 13 juin, 10 h.* — Construction des maisons de garde avec dépendances, sur la ligne de Chartres à Brou. Mont., 81,974 fr. 78. Caut., 3,000 fr.

Renseignements à l'Administration des chemins de fer de l'Etat, 1^{re} division des services techniques, rue de Cléteaudun, 42, à Paris; au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, rue Bernard-Palissy, 16, à Tours; et au bureau de M. l'ingénieur du 1^{er} arrondissement de la voie, à Orléans, rue du Bourdon-Blanc, 17.

Bordeaux. — *Mardi 16 juin, 9 h. 30.* — Ligne de Bordeaux à Cette. Travaux de remplacement du ballast sur divers points entre les points kilométriques 231,700 et 277,100. Mont. compris entre 77,000 et 100,000 fr. Caut., 3,000 fr.

Renseignements à Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare, à Toulouse, dans les bureaux de l'ingénieur de la voie; Castelnaudary et Narbonne, dans le bureau du chef de section de la voie; à Moissac, Montauban, Villefranche, Carcassonne, Castres et Albi, dans le bureau du conducteur de la voie.

Loire-Inférieure. — *Lundi 8 juin, 3 h.* — Mairie de Soudan. Construction d'une maison d'école de filles. Mont., 27,754 fr. 34. Caut., le 20^e.

Renseignements au secrétariat la mairie.

Loire-Inférieure. — *Date non encore fixée.* — Mairie de Prinquiau. Agrandissement de l'école de filles. Mont., 11,041 fr. 51. Caut., le 20^e.

Renseignements à la mairie.

Loiret. — *Jeudi 11 juin, 2 h.* — Chemins de fer de l'Etat à Orléans. Lignes d'Orléans à Chartres et Chartres à Auneau. Réfection des maçonneries, enduits, crépis, dallage, carrelage; rejointement et travaux divers. Mont., 4,289 fr. 62. Caut., 140 fr.

Renseignements au bureau de l'ingénieur à Orléans, rue du Bourdon-Blanc, 17.

Lot-et-Garonne. — *Dimanche 7 juin, 9 h.* — Mairie de Saint-Urcisse. Appropriation d'une école mixte. Mont., 12,092 fr. 68. A valoir, 357 fr. 32. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

Lot-et-Garonne. — *Dimanche 14 juin, 3 h.* — Mairie d'Auradou. Restauration de l'église paroissiale. Mont., 9,380 fr. 40. A valoir et honoraires de l'architecte 1,019 fr. 60. Total, 10,400 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Manche. — *Dimanche 14 juin, 2 h.* — Mairie de Cornayeux-Romery. Construction et appropriation de la Maison d'école de Romery. Mont., 13,769 fr. 83. Caut., 700 fr.

Renseignements à la mairie.

Manche. — *Dimanche 14 juin, 2 h.* — Mairie de Buais. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 65,006 fr.

Renseignements à la mairie.

Pyrénées (Basses-). — *Lundi 8 juin.* — Préfecture. Construction du palais de justice d'Oloron. Mont., 123,400 fr. Caut., 6,500 fr.

Renseignements à la préfecture.

Pyrénées (Hautes-). — *Jeudi 18 juin, 2 h.* — Fabrique de l'église N.-D.-d'Oloron-Sainte-Marie. Construction de l'église paroissiale. Mont., 335,899 fr. 31. non compris les sommes à valoir. Caut., 16,800 fr.

Renseignements chez M. de Lassalette, président du bureau des marguilliers.

Saône (Haute-). — *Jeudi 14 juin, 4 h.* — Mairie de Chargey-les-Gray. Travaux communaux. Réfection d'un pont en bois, construction d'un mur, etc.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Seine. — *Samedi 13 juin, 1 h.* — Travaux d'appareils et canalisation pour le gaz, entretien, allumage, extinction des appareils à gaz pour l'entretien, la réparation, etc., des édifices, monuments, établissements et bâtiments municipaux compris dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 11^e sections et formant le premier groupe de travaux divers du service d'architecture, du 1^{er} avril 1885 au 31 mars 1889. Mont., 89,000 fr. Frais, 1,700 fr.

Renseignements à l'Hôtel de Ville, 2^e bureau de la division d'architecture.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon — Boulevard des Brotteaux, 68. Acq., M. Guyot, rue Saint-Dominique (150.500 fr.) — Rue Louis-Blanc, 26. Acq., M. Tatin. — Rues de Condé et Vaubecour. Acq., M. Genin. — Rue des Anges, 22, à Saint-Just. Acq., M. Dubreuil, 19, rue des Chevaucheurs. — Rue Bossuet, 74. Acq., M. Vallet.

Caluire — Chemin de Combe-Martin, 14. Acq., M. Saillard.

TERRAINS

Lyon — Angle rue Garibaldi et passage Cazenove. Acq., M. Duret. — Chemin des Culattes. Acq., M. Perron (888 mètres). — Passage de l'Oratoire. Acq., M. Viaistoux, not. à Grézieux-la-Varenne. — Rue Béguin. Acq., la ville de Lyon (57 mètres, 835 fr.).

Ecully — Au lieu de Férollier. Acq., M. Louvier, not.

Vaulx-en-Velin — Lieu au Cerisier. Acq., M. Mathieu, not. à Villeurbanne.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ

DISSOLUTIONS

Lyon — 10 mai. A. Vial et Bils, entrepr., quai des Étroits, 7. Vial père, liquidateur, continue seul.

FAILLITES

Besançon — 17 avril. Courrier frères. Syndic, M. Faivre.

Joigny — 14 avril. Michelin, tuilier, à Sommechaise. Syndic, M. Coquard.

Lille — 16 avril. Serano, serrurier, rue du Marché, 37. Syndic, M. Tiprez.

Nice — 27 avril. Colombi, entrepr. Syndic, M. Bonnefoy.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉGNOT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIERE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Le décorateur. Marbres et Bois*, par LEFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOR. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 697 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et C^{ie}, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C^{ie}, 51, rue des Écoles, Paris.

Les quatre premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant deux beaux volumes in-4^o raisin. — Prix franco par la poste : 48 fr.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges odorés, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

DONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasin de ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GESSER et BREMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^{ie}, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 64. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armay pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teil, hommes-d'armes, etc. Abâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger. Usine à Jujurieux (Ain).

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claiés. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES ARDOISES. GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ELECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Parle-Voix. Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — BOGNY et BOGNY, avenue de Saxe, 216. — Boite, place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puissier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **JEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lavost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

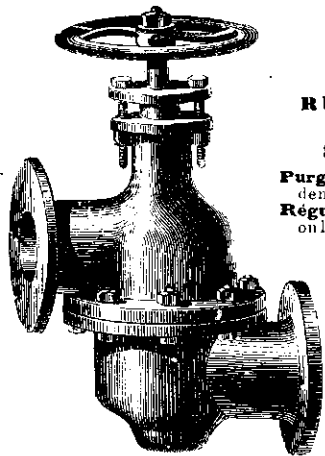
PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROUQT

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS S. S. G. D. G.
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPECIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

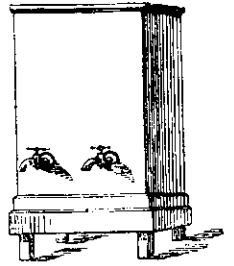
- Purgeur automatique**, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.
- Régulateur** de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.
- Robinet-valve** à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.
- Robinet-Valve** à soupape ordinaire.
- Soupape de retenue** perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.
- Vanne à tiroir** de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.
- Niveau d'eau à racloir** de sûreté pour chaudières, système breveté.
- Robinet jauge** à racloir de sûreté pour chaudières.
- Clarinette** à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.
- Robinets spéciaux** pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.
- Régulateur** d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

BERTHIER

3, rue de Jarente
PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



LYON-REVUE

Administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

CHALES, SOIERIES
LAINAGES

TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES
POUR
DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

PRIX FIXES
marqués chiffres
connus

AUX DEUX PASSAGES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

AMEUBLEMENTS, TOILERIE
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTE

ASCENSEUR EDOUX
Salon de Lecture
Téléphone

CIMENT POUR LA PIERRE

PAPIERS & TOILES À POLIR, VERRÉS & ÉMERISES

TIXIER Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-5, LYON
Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

GRANDES CARRIÈRES DE TUF MÉDAILLÉES

Situées à Peyrus (Drôme)

A VENDRE OU A LOUER

Usine hydraulique au pied des carrières, avec chute d'eau de 80 mètres environ. Ayant deux châssis qui peuvent être facilement augmentés, l'usine étant très vaste.

Scie circulaire avec chariot régulateur, etc.

Tour pour balustres, colonnettes, etc., servant à aiguiser les scies de l'usine.

Grande exploitation à ciel ouvert où l'on peut extraire facilement des blocs de 1 mètre cube.

Les déblaiements se font au moyen de l'eau éclusée qui les emporte dans le ravin.

Ateliers de taille sur plans et panneaux. *Le tout étant en plein fonctionnement.*

La Maison fait également les travaux de Rocailles et Rustiques en tous genres.

Le présent Avis peut servir pour Commandes

S'adresser à M. BELLON (Auguste), 7, rue du Gallet. — VALENCE (Drôme)

LA REVUE LYONNAISE

LA LIVRAISON 2 FRANCS

ON S'ABONNE A LYON

Chez M. MOUGIN-RUSAND, rue Stella, 5

L'ARCHITECTE

ABONNEMENTS : Un An, 15 fr.; Six Mois, 8 fr. — On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de H. SABINE directeur, 50, avenue des Termes PARIS